

Département de Loire-Atlantique
 Arrondissement d'ANCENIS

 COMMUNE DE LIGNÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Convocation du mercredi 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 19

Qui ont délibéré 28

Délibération 231221D007

Classification : 7.1 – Finances – Décisions
 modificatives

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRITAULT, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents : M. Olivier BLAISE (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER), M. Alain BOURGET (pouvoir à M. Maurice PERRION), Mme Nathalie ROZÉ (pouvoir à M. Philippe ROBIN), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Michel MATHÉ, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL (pouvoir à M. Guillaume NIEL), M. Julien ROUSSEAU (pouvoir à M. Bertrand LERAY), M. David TOURNEFIER (pouvoir à Mme Valérie PRONO), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Gaëtan GROIZEAU).

Secrétaire de séance : Mme Déborah SIDDI.

FINANCES – DÉCISIONS MODIFICATIVES

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de décision modificative n° 3 pour le budget principal et sur le projet de décision modificative n°2 pour le budget annexe « locaux professionnels » proposés par la commission des finances.

BUDGET PRINCIPAL - Décision modificative n°3

article	fonction	Libellé	DM3

023	01	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-29 167
042 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			29 167
6811	1	dotation aux amort des immobilisations	29 167

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0
---	--	--	----------

OPERATION article	fonction	Libellé	DM3
140 - BATIMENTS COMMUNAUX			4 680
21318	020	autres bâtiments publics	4 680
152 - GROUPE SCOLAIRE			4 200
2188	201	autres immobilisations	4 200
166 - MAISON DE L'ENFANCE			-8 880
21318	4221	autres bâtiments publics	-8 880
OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES			

021	01	VIREMENT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	-29 167
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	29 167
28	01	Amortissements	29 167
2802	01	frais réalisation documents d'urbanisme	472
28031	01	frais d'études	1 093
2805	01	logiciels	3 902
28152	01	installations de voirie	2 400
281534	01	réseaux d'électrification	-887
281538	01	autres réseaux	77
2815731	01	matériel roulant	1 496
28158	01	autres installations	9 671
281831	01	matériel informatique scolaire	10 617
281838	01	matériel de bureau et informatique	-526
281841	01	matériel de bureau et mobilier scolaire	2 636
281848	01	mobilier divers	-2 284
28188	01	matériel divers	500
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			0

BUDGET ANNEXE LOCAUX PRO - Décision modificative n°2

FONCTIONNEMENT

article	fonction	libellé	DM2
DEPENSES HORS TAXES			
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			-1 690
614	020	charges locatives et de copropriété	-40
627	020	services bancaires et assimilés	-150
63512	020	impôts fonciers	-1 500
66 - AUTRES CHARGES FINANCIERES			1 273
66111	01	intérêts des emprunts	900
661121	01	montant des icne de l'exercice	623
661122	01	montant des icne de l'exercice n-1	-250
023	01	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 550
TOTAL DEPENSES			1 133
RECETTES			
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			1 133
752	020	locations	1 133
TOTAL RECETTES			1 133
INVESTISSEMENT			
OPERATION article	fonction	Libellé	DM2
DEPENSES HORS TAXES			
16 - REMBOURSEMENT DE LA DETTE			1 550
1641	01	remboursement capital	1 550
TOTAL DEPENSES			1 550
RECETTES			
021	01	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	1 550
TOTAL RECETTES			1 550



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision municipale n°1 pour le budget principal et la décision modificative n°2 pour le budget annexe « locaux professionnels » de l'année 2023.

Vote : 28 voix pour

A Ligné, le 22 décembre 2023

Le Maire,
Maurice PERRION

La secrétaire de séance
Déborah SIDDI

Publié sur le site de la commune le